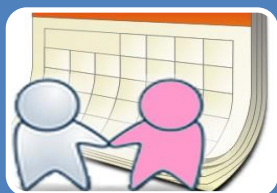


Charte du dispositif Devoirs Faits



Avancement du travail personnel

- Lorsque le travail inscrit au cahier de textes sera terminé, je réviserai mes leçons du jour, ou celles en prévision d'une évaluation ou bien encore je ferai des exercices pour m'entraîner.
- Je dois prévoir, la veille au soir, du travail à faire pendant cette heure et donc mettre dans mon cartable tout le matériel



Assiduité, ponctualité et comportement

- Toute absence ou retard devront être justifiés et seront comptabilisés sur le bulletin de fin de semestre. Le règlement intérieur du collège s'applique aussi à "Devoirs faits".



Respect d'autrui : Je dois

- Chuchoter
- Mettre de la bonne volonté
- Rester sérieux/sérieuse
- M'efforcer de m'avancer le plus possible dans mon travail



Respect du matériel

- Manuels et matériel informatique mis à disposition doivent être rendus en bon état à la fin de chaque séance.



Utilisation du matériel informatique

- L'accès aux ordinateurs sera autorisé sur un temps limité, et **UNIQUEMENT** pour les exposés et recherches demandés par les professeurs

Le règlement intérieur du collège s'applique aussi pendant les séances de « Devoirs Faits ». Le non-respect de ces règles pourra être sanctionné d'une croix dans le carnet de correspondance. De même, un comportement assidu, impliqué et actif pourra être valorisé par une récompense.

SIGNATURE DE L'ELEVE

SIGNATURE DES PARENTS